



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

- Vert** : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
 - > Infiltration obligatoire
 - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
 - Infiltration totale (sans débit de fuite) si $K > 50$ mm/h
 - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si $10 < K < 50$ mm/h
- Orange** : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
 - > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
 - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
 - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- Rouge** : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
 - > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
 - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Département de la Haute-Savoie (74)
**THONON
agglomération**

**- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Margencel -**

Réseaux :
Réseau d'eaux pluviales
Fossé (ajout Nioot IC)

Divers :
Contour de la commune
Contour PLU
Zone humide
Nouveaux bâtiments (ajout Nioot IC)
Sondage BRGM
Bâtiments existants
Cimetières
Réseau hydrographique
Périmètre de protection de captages :
Immédiat
Rapproché
Éloigné

Vue d'ensemble :